

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

N° d'enregistrement :

2021-5404

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Date de réception : 08 06 2

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

1. Intitulé du projet

Dossier complet le :

30.07.21

2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	SPBI Groupe BENETEAU
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Jean-Paul CHAPELEAU - Directeur Général
RCS / SIRET 4 9 1 3 7 2 7	0 2 0 0 0 2 8 Forme juridique Société anonyme à conseil d'admin
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et limensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	Sur le site Bénéteau de Saint Hilaire, implantation d'ombrières photovoltaïques représentant 2392 m2 pour une puissance de 521 kWc
	4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formul 4.1 Nature du projet, y compris les évent	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire uels travaux de démolition
	s sur les parkings de stationnement du site de Saint Hilaire.
	production d'environ 639 MWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la

#### 4.2 Objectifs du projet

Pour se conformer aux prescriptions de la Loi d'Orientation des Mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019 (LOM), le groupe BENETEAU et sa filiale SPBI va équiper ses parkings de bornes de recharge pour les véhicules électriques de ses salariés (voitures personnelles et/ou de fonctions).

L'alimentation de ces bornes sera réalisée au moyens de panneaux photovoltaïques implantés sur des structures métalliques permettant de stationner les véhicules en dessous.

Compte tenu de nos classements ICPE, SPBI a choisi de ne pas équiper les toitures de ses bâtiments de production pour des risques évidents d'incendie.

Ces ombrières seront séparées des bâtiments par un espace à ciel ouvert supérieur en tout point à 10m.

- Ces distances d'implantation et les rubriques de classement ICPE de nos sites font que nous ne sommes pas soumis aux dispositions de l'annexe I de l'Ar du 05 février 2020 pris en application de l'article 111-18-1 du code de l'urbanisme. Néanmoins nous appliquerons les dispositions prévues dans cet annexe concernant :
- les éléments à tenir à disposition des IIC et du SDIS : fiches techniques des panneaux, attestation de conformité des produits et de qualification des poseurs et la mise à jour de nos plans ETARE et PUI.
- les affichages et pictogrammes sur la zone de production et les câbles de transport de courant continu.
- les systèmes de suivi du fonctionnement et des défaillances

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

La zone de parking existante est déjà artificialisée, elle est en enrobé sur toute sa surface.

Les implantations sur chaque parking des sites choisis seront définies de manière à fournir le meilleur productible possible.

Les ombrières seront implantées à distance des batiments de production et des limites de propriété. Les volumes des ombrières sont précisés dans le 4,5 grandeurs caractéristiques

### Phasage du chantier :

Création de tranchées et cheminement réseaux vers les postes de transformation des sites.

Coulée de plots béton pour supporter la structure.

Mise en place de structures métalliques

Couverture en panneaux photovoltaïques.

Raccordement sur le point de livraison électrique du site.

Intégration des bornes de recharge électrique sous l'ombrière.

Un éclairage LED sera mis en place sous les ombrières dans un souci d'optimisation de la consommation électrique.

Des fourreaux seront installés pour anticiper l'éventuelle installation future de borne de recharge de véhicule électrique. Les eaux de pluie collectées par les ombrières seront acheminées via des gouttières en pied de poteau et rejetées directement sur le sol. L'écoulement des eaux se fera sur le parking pour rejoindre les reseaux d'eaux pluviales répartis sur le parking.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans leur phase d'exploitation, les ombrières produiront un courant continu qui sera acheminé par des câbles enterrés vers les transformateurs du site.

Chaque site sera équipé d'une supervision qui pourra communiquer avec les systèmes de supervision du Groupe Bénéteau.

Sur le site un écran didactique permettant de visualiser notamment la production des ombrières.

Un contrat de maintenance sera conclu avec le prestataire accredité installant les ombrières pour maximiser la capacité de production des équipements.

Une liaison permanente entre le système de production et le mainteneur est prévue pour communiquer en temps réel sur l'état de fonctionnement

La maintenance n'aura aucun impact sur l'utilisation des stationnements

<b>4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis</b> La décision de l'autorité environnem Un permis de construire sera depos	nentale devra ê	tre jointe au(x) dossie	er(s) d'autorisation	on(s).
	projet et superfic deurs caractéris		on - préciser les u	unités de mesure utilisées Valeur(s)
cf Annexe 7				
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	es géographiques <sup>1</sup>	Long. 46°70'	47"_ Lat1°94'51"_
EBENISTERIE BENETEAU ST HILAIRE, ZI les Mares, 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ  Commune d'implantation : SAINT HILAIRE DE RIEZ	Coordonnées géographiques¹  Pour les catégories 5° a), 6° a), 1 et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34° 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:		Long ° '	" Lat°'"_ " Lat°'"_
i.7 S'agit-il d'une modification/exten 4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	sion d'une instal	e demande les ann llation ou d'un ouvraç e a-t-il fait l'objet c	ae existant ?	Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	projet et	Sans objet		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		$\boxtimes$	La ZNIEFF I la plus proche se situe à 0,05km à l'Est du site : ZZNIEFF 520005775 ESTUAIRE DE LA VIE, MARAIS DE LA VIE ET DU LIGNERON La ZNIEFF II la plus proche se situé a 0,5km au Nord Est du site : ZNIEFF 520005785 MARAIS BRETON ET BAIE DE BOURGNEUF
En zone de montagne ?			Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Non concerné selon GEOPORTAIL
Sur le territoire d'une commune littorale ?			La commune de St Hilaire de Riez vie est classée au titre des communes riveraine de la mer ou d'un océan et à ce titre classée en Loi littorale. Le rivage le plus proche se trouve à 1,5km au sud ouest du site industriel
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		$\boxtimes$	Non concerné Visualisation sur GEOPORTAIL
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		$\boxtimes$	Non concerné Visualisation sur GEOPORTAIL
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		×	Non concerné Visualisation sur GEOPORTAIL
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		$\boxtimes$	Le site ne situe pas dans une zone humide délimitée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			La commune de St Hilaire de riez est concernée par un PPRL (Arrêté Préfectoral N°16-DDTM85-81 portant approbation du PPRL Pays de Monts) Le site ne se situe pas dans les zones présentant des aléas de Submersion/inondation
Dans un site ou sur des sols pollués ?		$\boxtimes$	Le seul site pollué identifié dans BASOL est le terrain propriété EDF-GDF situé à 850m au sud du site Actuellement, le site est occupé par l'agence clientèle EDF-GDF Services (bâtiments administratifs, locaux d'activité).
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		$\boxtimes$	Non concerné
Dans un site inscrit ?		$\boxtimes$	Non concerné
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	$\boxtimes$		La zone Natura 2000 la plus proche est celle FR5212009 - MARAIS BRETON, BAIE DE BOURGNEUF, ÎLE DE NOIRMOUTIER ET FORÊT DE MONTS classée au titre de la directive oiseau Elle est située à 200m du site
D'un site classé ?		$\boxtimes$	Non concerné selon la base GEOPORTAIL

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		$\boxtimes$	Le projet n'entrainera pas de prélèvements d'eau
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			Le projet n'impliquera pas de drainage
	Est-il excédentaire en matériaux ?		$\boxtimes$	Non concerné
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	Non concerné
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			Non concerné
Milieu nature			$\boxtimes$	Non, au regard de la distance du site par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		Non concerné
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	Les ombrières viennent recouvrir des espaces artificialisés (parkings)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		La commune de SAINT HILAIRE DE RIEZ n'est pas couverte par un PPRT.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	$\boxtimes$	La commue de St Hilaire de riez est concernée par un PPRL (Arrêté Préfectoral N°16-DDTM85-81 portant approbation du PPRL Pays de Monts) Le site ne se situe pas les zones présentant des aléas de Submersion/inondation. Par ailleurs, la commune de St hilaire de riez possède un DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) qui répertorie ces différents risques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		Le projet de construction future n'engendrera pas de risques sanitaires.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		Le projet de construction future n'engendrera pas de trafic supplémentaire
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\boxtimes$	Le projet de construction future n'engendrera pas de nuisances sonores supplémentaires

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	$\boxtimes$	Le projet de construction future n'engendrera pas de nuisances olfactives
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	$\boxtimes$	Le projet de construction future n'engendrera pas de nuisances vibratoires
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$	Le projet de construction future n'engendrera pas de nuisances lumineuses supplémentaires. Les éclairages seront couverts et sous toiture, la pollution lumineuse sera limitée par rapport aux mats d'éclairage classiques présents sur site
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	$\boxtimes$	Le projet de construction future n'engendrera pas de rejets dans l'air
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	$\boxtimes$	Le projet de construction future n'engendrera pas de rejets liquides. Les eaux de ruissellement sur les panneaux seront dirigées vers le réseau des eaux pluviales
	Engendre-t-il des effluents ?		Le projet de construction future ne générera pas d'effluents
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		Dans sa phase construction, le projet ne génèrera pas de déchets. Les panneaux PV choisis pour le projet font l'objet d'une analyse du taux de recyclabilité

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		$\boxtimes$	Le projet ne porte pas atteinte au patrimoine architectural avoisinant
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		$\boxtimes$	Les zones d'implantation du projet étant déjà artificialisées, celui-ci n'impacte pas l'usage des sols
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
d'affichage ne La carte qui a	présentent pas d'inci	dence //carto.	s cum	e.fr/1/r_avis_decisions_ae_r52.map) localise tous les projets ayant fait
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
- DECHETS:

Le projet génèrera peu de déchets dans sa phase construction (emballage des panneaux, bobines de câbles...) Ceux ci seront dirigés dans les filières agréées en vue de leur recyclage/valorisation

- EAU:

Récupération des eaux pluviales et envoi dans le bassin d'orage de la ZA

- AIR et SOL :

Le projet de construction futur n'engendrera pas d'augmentation des rejets dans l'air ou au sol.

Par ailleurs le groupe Beneteau sélectionnera des panneaux proposant un impact modéré en fin de vie.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des renseignements fournis concernant :

- les caractéristiques générales du projet ;
- l'absence de sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée ;
- L'impact négligeable du projet sur l'environnement et l'absence d'impact sur la santé humaine.

par ailleurs, ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de transition énergétique puisqu'il a pour but de produire de l'énergie renouvelable.

### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;						
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	$\boxtimes$					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	$\boxtimes$					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\boxtimes$					
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	$\boxtimes$					

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 7:

- Article 4.5 - Dimensions et caractéristiques du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

K

Fait à

Dompiene Sur You

le. 2

29 juillet 2021

Signature

SPBI SAS

Parc d'Activités de L'Eraudiere BP 45 - 85170 DOMPIERRE SUR YON RCS La Roche sur Yon 491 372 702